



Foire aux questions

Programme de reconnaissance d'aidants « Au-delà du devoir »

Dans le cadre du [Programme de reconnaissance d'aidants « Au-delà du devoir »](#), on célèbre et honore une fois par année les aidants (membres de la famille, amis et voisins, entre autres) dont la gentillesse, le dévouement et le soutien permettent aux gens de vivre à la maison, malgré les problèmes liés à la vieillesse, à une maladie ou à un handicap. L'objectif du programme est de reconnaître les aidants en Ontario qui incarnent les valeurs de Santé à domicile Ontario, soit la **collaboration**, l'**intégrité**, le **respect** et l'**excellence**.

1. Quels sont les critères de reconnaissance d'un ou d'une aidant.e dans le cadre du Programme de reconnaissance d'aidants « Au-delà du devoir »?

- L'aidant ou l'aidante vit en Ontario et fournit des soins à un patient ou une patiente qui a reçu récemment ou qui reçoit actuellement des services de Santé à domicile Ontario.
- L'aidant ou l'aidante ne doit ni recevoir de rémunération ni être un ou une bénévole inscrit.e.

2. Comment les aidants seront-ils reconnus?

Il existe deux façons de reconnaître les aidants :

- Reconnaissance générale** : On peut reconnaître un ou une aidant.e en nommant la personne simplement. Après avoir obtenu son consentement, on reconnaîtra ses efforts au cours de l'événement de reconnaissance ainsi que sur le site Web de Santé à domicile Ontario. Tous les aidants ayant mérité une reconnaissance générale recevront un prix de reconnaissance.
- Catégories de reconnaissance** : En reconnaissant un ou une aidant.e dans l'une des six catégories, on a l'occasion de présenter de plus amples détails sur son parcours de soins, ce qui sert à inspirer et à encourager les autres aidants. Au cours de l'événement virtuel prévu pour le 6 avril 2027, on racontera quelques-unes de ces histoires, mais tous les aidants recevront un prix de reconnaissance.

3. Quelles sont les catégories de reconnaissance?

CATÉGORIE	CRITÈRE
Jeune aidant	Ce prix vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'un ou d'une ami.e ou d'un membre de la famille de moins de 30 ans qui est allé.e au-delà de son devoir pour répondre aux besoins d'un ou d'une proche.
Partenaire en soins	Le ou la partenaire en soins fournit depuis longtemps un soutien continu à une personne à la maison ou dans sa communauté.

Soutien et encouragement	L'aidant.e a apporté des changements positifs à la qualité de vie de sa ou son proche par son encouragement, son soutien et ses capacités d'habilitation.
Soutien et partage du vécu	L'aidant.e redonne à sa communauté en transmettant son expérience et ses connaissances acquises tout au long de son parcours, comme source de soutien et guide.
Équipe d'aidants	Un groupe d'aidants qui, en équipe de deux ou plus, unissent leurs efforts et s'appuient l'un.e l'autre pour soigner une personne à la maison ou dans sa communauté en employant des solutions innovatrices et créatives
Résilience	L'aidant.e a su ressentir la perte et faire son deuil, suite aux soins de fin de vie qu'il ou elle a prodigués à un ou une proche. Sa résilience peut donner inspiration et réconfort.

4. Pourquoi les soignants payés et les bénévoles inscrits ne sont-ils pas admissibles au Programme de reconnaissance d'aidants Au-delà du devoir?

Bien que tous les soignants soient des membres importants de l'équipe de soins d'un ou d'une patient.e, les organismes qui comptent des soignants rémunérés et des bénévoles ont souvent un programme de reconnaissance distinct pour les honorer. Notre programme a pour objectif de souligner les contributions inestimables des membres de la famille, des amis, des voisins et de toute autre personne dont la gentillesse, le dévouement et le soutien permettent à une personne de vivre à la maison, malgré des problèmes liés à la vieillesse, à une maladie ou à un handicap.

5. Existe-t-il une autre façon de soumettre le formulaire de mise en candidature, si je suis incapable de le remplir en ligne?

Si vous ne pouvez pas remplir le formulaire en ligne ou que vous avez besoin d'aide pour le remplir, veuillez nous appeler sans frais au 1 855 276-3096 ou nous envoyer un courriel à engagement@ontariohealthathome.ca, et un membre de l'équipe de participation de Santé à domicile Ontario vous aidera.

6. Est-il possible de proposer la candidature de plus d'une personne qui contribuent aux soins du ou de la patient.e?

Oui. Nous avons créé la catégorie « Équipe d'aidants » pour reconnaître un groupe d'au moins deux personnes qui unissent leurs efforts pour soutenir une personne à la maison ou dans sa communauté.

7. Si l'aidant.e répond aux critères de plus d'une catégorie, que faut-il faire?

Si vous pensez que l'aidant.e est admissible à plusieurs catégories de reconnaissance, vous pouvez cocher dans le formulaire toutes les catégories qui s'appliquent. Le comité d'évaluation en tiendra compte lors de l'examen des candidatures.

8. Où et quand l'événement de reconnaissance d'aidants aura-t-il lieu?

L'événement de reconnaissance d'aidants « Au-delà du devoir » 2027 se tiendra en ligne le 6 avril 2027, en après-midi. Les aidants et d'autres participants de partout dans la province sont invités à l'événement, où des membres de la haute direction de Santé à domicile Ontario présenteront des salutations et remarques, tous les aidants seront reconnus et honorés, puis nous entendrons des histoires d'aidants ayant mérité une reconnaissance dans l'une ou l'autre des catégories. L'événement sera également enregistré pour ceux qui ne pourront pas y participer le 6 avril.

9. Dois-je prendre la parole au cours de l'événement?

Les participants n'auront pas besoin de prendre la parole au cours de l'événement de reconnaissance d'aidants « Au-delà du devoir ». Suivant leur consentement, on reconnaîtra les aidants en affichant leur nom et leur ville de résidence, et l'on racontera l'histoire de certains lauréats. Si le profil d'un ou d'une aidant.e est sélectionné, il se peut qu'on l'invite à effectuer un enregistrement de son histoire, mais il ou elle est libre d'accepter ou de refuser l'invitation.

10. Est-il possible de connaître le nom des lauréats qui ont été honorés les années passées, lors des événements de reconnaissance des aidants « Au-delà du devoir »?

Vous trouverez la liste des lauréats et des catégories de lauréats pour les [événements passés](#) ainsi que de des détails du programme sur notre [site Web](#).

Si vous avez d'autres questions ou que vous voulez obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec nous en composant le 1 855 276-3096 ou en envoyant un courriel à engagement@ontariohealthathome.ca

11. Pourquoi faut-il obtenir le consentement de l'aidant.e avant de soumettre sa candidature?

Le programme vise à reconnaître, à honorer et à célébrer les aidants. À ce titre, il est nécessaire d'obtenir leur consentement pour être en mesure de communiquer avec eux et d'inclure leurs histoires et photos dans le matériel du programme ainsi que sur le site Web et les plateformes de médias sociaux de Santé à domicile Ontario.